

Compte-rendu Réunion du Copil Natura 2000 « Le Saison » n°10 Jeudi 25 janvier 2024 – Mauléon-Licharre

Le dixième comité de pilotage du site Natura 2000 « Le Saison » s'est tenu le 25 janvier dernier à Gotein-Libarrenx, sous la présidence de Bernard LOUGAROT, président du Syndicat Mixte des Gaves d'Oloron et de Mauléon (SIGOM) et Président du COFIL. Cette séance s'est déroulée en deux parties :

- Le renouvellement de la structure porteuse de l'animation et de la présidence (Collège des collectivités)
- Le bilan d'activités de l'animation 2023 et le programme prévisionnel 2024 (tous les collèges)

Partie 1 : Relevé de décision du collège des collectivités – COFIL « Le Saison »

Ordre du jour : élection de la structure animatrice du site et de la présidence du Comité de pilotage

Élus Présents : Bernard LOUGAROT (Maire de Gotein-Libarrenx, Président du SIGOM et Président du COFIL), Béatrice TARIOL (Conseillère régionale, désignée pour le site Le Saison), Maitena CASSAING (Conseillère municipale de Chéraute), Jean-Patrice BASSANO (représentant la commune de Mauléon-Licharre) et Jean-Claude MINVIELLE (adjoint à la commune d'Osserain-Rivareyte).

Éléments de contexte :

Le Syndicat des Gaves d'Oloron et de Mauléon assure l'animation du site Natura 2000 « Le Saison » depuis 2017 (renouvellement effectué en 2021). La période d'animation arrive à son terme au 1^{er} février 2024. Par un courrier daté du 21 décembre 2023, le syndicat s'est porté candidat à sa propre succession pour une durée de 3 ans (2024/2027).

Elections de la structure animatrice :

Mme TARIOL ouvre la séance et exprime son regret quant au manque de participation des communes et autres collectivités. Elle indique que l'autorité de gestion a reçu la candidature du SIGOM pour porter l'animation de la prochaine période.

M. LOUGAROT indique que le SIGOM est candidat à sa propre succession pour poursuivre l'animation.

Le SIGOM est désigné à l'unanimité en tant que structure porteuse pour l'animation et la gestion du site Natura 2000 « Le Saison », pour une durée de 3 ans.

Elections de la présidence du comité de pilotage :

Mme TARIOL fait appel à candidature pour la présidence du Comité de pilotage.

M. LOUGAROT indique qu'il est candidat pour assurer la présidence et assurer la continuité de la gestion de l'animation du site Natura 2000 « Le Saison ».

Mme TARIOL remercie les personnes présentes et regrette qu'il n'y ait pas eu davantage de mobilisation des élus locaux.

M. LOUGAROT est élu à l'unanimité à la présidence du Comité de pilotage, pour une période de 3 ans (2024/2027).

Etaient présents au COPIL :

Bernard LOUGAROT : Maire de Gotein-Libarrenx ; Président du SIGOM ; Président du COPIL Natura 2000 Saison

Béatrice TARIOL : Conseillère régionale Nouvelle-Aquitaine

Maitena CASSAING : conseillère municipale de Chéraute

Jean-Patrice BASSANO : représentant de la commune de Mauléon-Licharre

Jean-Claude MINVIELLE : adjoint à la commune d'Osserain-Rivareyte

Sarah HUTTER : SIGOM, animatrice du site

Grégory MINVIELLE, Nicolas LATEBERNE et Benoit PONTAUT : SIGOM

Mathieu DESTOUESSE : REGION NA, service Natura 2000, antenne de Pau

Thierry LAPORTE : CEN Na (Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle Aquitaine)

Antonin VIDEAU : CBNPMP (Conservatoire botanique national Pyrénées Midi Pyrénées)

Marcel GARISPE : AAPPMA du Pays de Soule

Jacques GJINI : AAPPMA du Gave d'Oloron

Sylvain MAUDOU : Fédération de pêche 64

Marina BARBE : Fédération de chasse 64

Fabien ESCALIERE : ONF

Guillaume NARBAIS JAUREGUY : Chambre d'agriculture des Pyrénées-Atlantiques

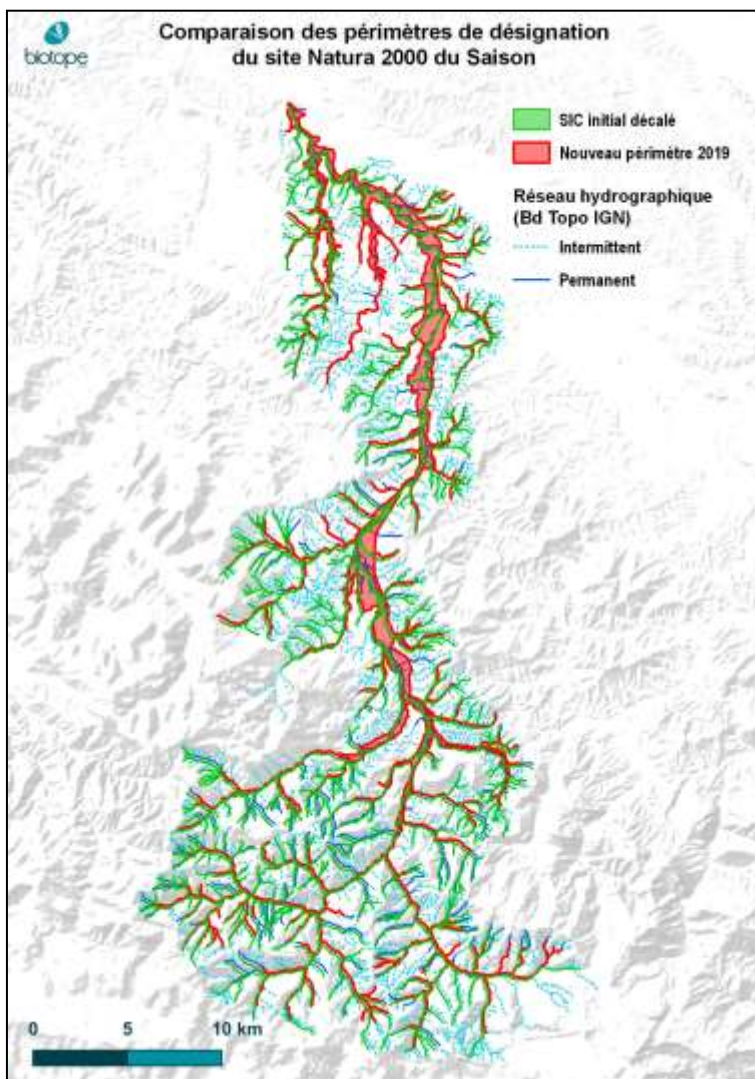
Beñat MOLIMOS : Président d'Euskal Herriko Laborantza Ganbara

Cédric ETCHEBARNE : CDCK 64 (kayak)

Ander ZUBELDIA : CPIE Pays Basque (Centre permanent d'initiative pour l'environnement)

Bernard LOUGAROT, Président du COPIL du site Natura 2000 Le Saison, accueille les participants. Il regrette l'absence des services de l'Etat, excusés pour ce Copil. Il note également la faible représentativité des élus, pourtant convoqués par la Région pour le renouvellement de la structure porteuse et de la présidence.

1) Périmètre du site



Le périmètre du Saison validé en Copil le 12/07/2017 puis de nouveau le 21/01/2019 a été rejeté par la Commission européenne (CE) fin 2022. La raison évoquée est que de nombreux affluents ont été supprimés au lieu d'être recalés sur leurs positions réelles. La zone de la plaine alluviale qui a été élargie (en rouge dur la carte ci-dessous) est quant à elle validée, c'est elle qui doit être prise en compte pour les évaluations d'incidence.

Il est demandé pourquoi l'élargissement du site à la plaine alluviale ne compense pas le retrait des affluents, souvent non permanents.

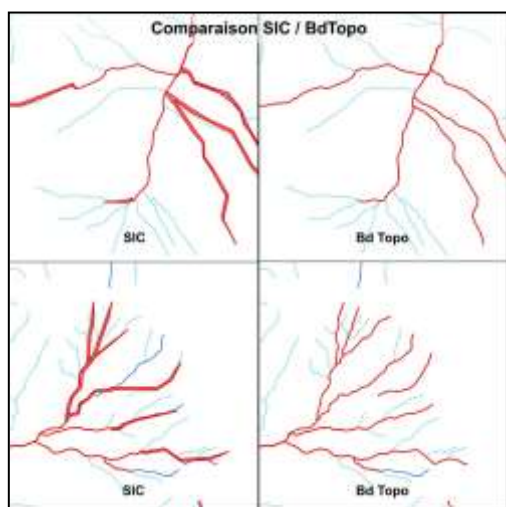
La décision émane de la Commission Européenne et de PATRINAT (OFB-MNHN-CNRS-IRD) qui a changé sa doctrine depuis la validation du périmètre au COPIL en 2017 : elle ne valide plus les modifications assimilables à une évolution avec retraits.

Le bureau d'études Biotope, qui avait réalisé en 2013 le diagnostic initial du site et sa cartographie, a été sollicité pour une estimation du coût de cette reprise cartographique.

Deux méthodes ont été proposées : celle qui reprend le tracé du SIC (Site d'intérêt communautaire), moins précise et plus coûteuse

(3 200 € HT), et la méthode Bd topo, plus rapide et plus cohérente avec la réalité, mais qui du fait de l'épaisseur du trait, aura un périmètre encore inférieur au SIC, pouvant être considéré comme un retrait (2 100 € HT).

Monsieur le Président informe l'assemblée que les deux méthodes vont être proposées aux services de l'Etat.



Exemple fourni par Biotope illustrant les 2 méthodes cartographiques

2) Rappel des objectifs du site et enjeux écologiques

8 objectifs de conservations identifiés :

1. Maintien des populations de Desman
2. Maintien des habitats d'intérêt communautaire sur le Saison montagnard
3. Restauration du système en tresses sur le Saison médian
4. Amélioration de la continuité écologique des espèces
5. Augmentation des surfaces de prairies de fauche, mégaphorbiaies et ripisylve
6. Restauration de la fonctionnalité des frayères à l'aval de Mauléon
7. Identification de la responsabilité du site N2000 du Saison pour l'Agrion de mercure, le Cuivré des marais et le Damier de la succise
8. Maintien des populations d'Ecrevisses à pattes blanches

En ce qui concerne le bilan annuel des suivis vidéos sur la station de contrôle de Charritte-de-Bas sur le Saison (source Migradour) les chiffres 2023 montrent une diminution du passage des migrateurs, à l'exception de la Grande Alose, et en particulier le Saumon Atlantique.

Sylvain MAUDOU (Fédération de pêche) explique que la population mondiale de Saumon Atlantique est en chute. Elle a reculé de 23 % entre 2006 et 2020. L'espèce a déserté une grande partie des rivières qu'elle occupait il y a un siècle en Europe et en Amérique du Nord.

Des études sont en cours au niveau international afin de tenter de déterminer les différentes causes de cette régression. Le Saumon Atlantique apparaît depuis décembre 2023 sur la liste rouge mondiale des espèces menacées mise à jour par l'UICN¹.

Année	Saumon	Truite de mer	Grande alose	Lamproie marine
2017	1027	356	48	494
2018	801	254	77	812
2019	591	550	4	120
2020	559	252	5	221
2021	506	298	0	25
2022	675	373	94	383
2023	301	186	187	86

¹ Union internationale pour la conservation de la nature

3) Bilan Animation 2023 / évolution 2024

Mesures agroenvironnementales et climatiques

Pour la campagne 2023, un PAEC global NA_MBIO a été déposé par le Chambre d'agriculture pour les sites Natura 2000 en animation sur la montagne du Béarn et du Pays Basque.

Les mesures proposées sont les suivantes :

Code	Intitulé complet de la MAEC	Montant indicatif par an
NA_MBIO_CPRA	Création de prairies	358 €/ha
NA_MBIO_ESP2	Protection des espèces 2	145 €/ha
NA_MBIO_IAE1	Entretien durable des infrastructures agroenvironnementales : Ligneux	0,8 €/ml
NA_MBIO_IAE3	Entretien durable des infrastructures agroenvironnementales : Fossés	1,6 €/ml
NA_MBIO_MHU2	Préservation des milieux humides – Amélioration de la gestion par le pâturage	201 €/ha
NA_MPAS_PRA1	Gestion des surfaces herbagères et pastorales	51 €/ha

Le SIGOM a fait appel à un prestataire pour l'aide à la contractualisation des MAEC, EHLG pour une prestation de 21 000 € HT financée par la DRAAF. Pour les agriculteurs du Saison, une enveloppe de 242 519 € a été accordée par la PAC via les MAEC, un montant insuffisant par rapport à la demande qui a été supérieure de 25 %.

Sur 53 agriculteurs rencontrés, 43 exploitations se sont engagées dans des MAEC pour un total de 136 contrats (306,56 ha et 20 230 mètres linéaires). Un travail de priorisation a été nécessaire : les ripisylves déjà contractualisées les années précédentes ne sont pas prioritaires.

Le PAEC 2024 a été déposé par la Chambre d'agriculture en octobre 2023, les enveloppes seront connues en février mais nous savons d'ores et déjà qu'elles seront inférieures aux estimations des besoins.

L'assemblée a regretté cette baisse des aides destinées au maintien ou à l'accompagnement au changement des pratiques agricoles, un signe qui n'est pas très encourageant, alors même que l'Etat et l'Europe poussent les acteurs à réaliser le DOCOB d'autres sites Natura 2000 du Département, et que la profession traverse une période de crise.

Suite au nouveau marché lancé pour l'animation des MAEC, un seul candidat a répondu, EHLG, pour une prestation de 19 370 € HT.

Parallèlement aux MAEC, le SIGOM a organisé sur son territoire une journée de concours des prairies fleuries, où un jury pluridisciplinaire évalue les pratiques agro-écologiques d'une parcelle et d'une exploitation. Cette opération est de nouveau programmée pour 2024.

Contrat N2000 « Lutter contre la propagation de l'écrevisse du pacifique »

Sylvain MAUDOU présente l'état d'avancement de ce dispositif confié à la Fédération de pêche (voir diaporama joint). Le piégeage estival permet de réduire fortement les effectifs mais pas d'éradiquer la population en sous berge. D'où la nécessité d'aller récupérer les individus et pour cela, la mise en assec semble fonctionner.

Ce projet commun avec 7 autres sites Natura 2000 du Pays basque est porté par la CAPB. Il s'agissait de réaliser un groupement de commandes pour la réalisation de 18 kakémonos bilingues français/euskara présentant la démarche Natura 2000, les milieux, la faune, la flore, etc. pour des différents sites suivants : Massif de la Rhune et Choldocogagna, Col de Lizarrieta, la Nive, La Nivelle, le Saison, Massif du Montdarrain et de l'Artzamendi, la Vallée de la Nive des Aldudes, le Col du Lindux et Montagne des Aldudes.

Les supports ont été livrés en octobre 2023, juste à temps pour être inaugurés par le SIGOM dans le cadre de la semaine KLIMA. Le rendu graphique et pédagogique est plutôt réussi, mais le matériel semble de mauvaise qualité et s'est détérioré lors de la première utilisation. Il a été retourné chez le fabricant pour réparation.

4) Nouvelles actions en 2024

Deux nouvelles actions sont proposées :

- L'amélioration des connaissances de l'état de conservation des habitats montagnards (objectif 2 du DOCOB), avec un ciblage particulier sur l'habitat 7220 « Source pétrifiante avec formation de travertin », aussi appelé Tuf qui se développe au niveau des cascades, sources ou ruisseaux sur roches calcaires. Ce programme est présenté par Antonin VIDEAU du Conservatoire Botanique National Pyrénées et Midi-Pyrénées.
- Un partenariat avec le CEN NA et la Fédération de chasse pour le piégeage du Vison d'Amérique, une espèce classée nuisible présente sur le bassin du Saison. Marina BARBE, chargée de missions à la Fédération de chasse 64 présente les campagnes de piégeage.

5) Suivi et préservation du Desman des Pyrénées

Thierry LAPORTE (CEN NA) fait un point sur l'AMI et l'appel à projets Desman des Pyrénées dans le Département. Ces actions sont co-financées par l'Agence de l'Eau, la DREAL, la Région NA, le Département 64. Partenariats : GREGE, CEN OCCITANIE, ECOGEA, SIGOM.

Elles portent sur différents points :

- Installations de tunnels à fèces et de radeaux à empreintes afin d'actualiser les données de présence du Desman dans le Département.
- Campagnes de piégeage du Vison d'Amérique, un des prédateurs du Desman
- Inventaire des points noirs du Saison et neutralisation : tuyaux de rejet ou de captage dans lesquels les animaux se retrouvent piégés, qui doivent être équipés par le CEN de grilles ou de crépines.

En 2023 plusieurs inventaires ont été réalisés sur 4 tronçons déjà présélectionnés en amont du Gave du Larrau (Ordeizakia, Surcatcheguy, Carriquiry et Etchelu) et de sur deux nouveaux tronçons (ruisseau du Susselgue à Licq et Ibarrondoko à Sainte-Engrâce).

Le Susselgue a été sélectionné pour l'opération de radiopistage en septembre-octobre 2023 qui a été un succès : 2 mâles ont été capturés, Titi et Peio, qui ont été équipés d'un microémetteur et suivis par radiopistage, respectivement pendant 4 et 12 jours.

Salariés et bénévoles se sont relayés 24h/24 pour noter toutes les 10 mn la position des individus dans le cours d'eau, ses gîtes, ses zones de chasse, les distances parcourues, les faciès d'écoulement privilégiés...

Cette opération a été effectuée dans d'autres régions et les résultats sont en cours d'analyse dans le cadre d'une thèse. Une restitution sera faite en 2024.